

Les inégalités au Burkina Faso à l'aune de la pandémie de la COVID-19 : quelques réflexions prospectives¹

Jean-François KOBIANE²
Bassiahi Abdramane SOURA³
Ali SIE⁴
Idrissa OUILI⁵
Idrissa KABORE⁶
Sibi GUISSOU⁷

Résumé

¹ Ce texte est basé sur une étude financée par l'Union européenne et l'Agence française de développement dans le cadre d'un projet de recherche multi pays sur les inégalités et publié dans la série des papiers de recherche de l'AFD : [Les inégalités au Burkina Faso à l'aune de la pandémie de la COVID-19: quelques réflexions prospectives](#)

² Professeur titulaire de démographie, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

³ Maître de conférences en démographie, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

⁴ MD, Ph.D. en épidémiologie, Directeur du Centre de Recherche en Santé de Nouna

⁵ Ph.D. en économie, Enseignant-Chercheur, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

⁶ Démographe, Chercheur, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

⁷ Doctorant, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso.

Introduction

La pandémie de la COVID-19 semblait être une réalité lointaine de plusieurs pays africains en début d'année, touchant davantage les pays d'Asie et d'Europe. Mais l'accélération de la propagation du virus dans la première quinzaine du mois de mars dans plusieurs pays africains a fini par en faire une réalité mondiale. À la mi-mai, sur plus de 4 millions de cas au monde, environ 70.000 cas étaient répertoriés en Afrique, soit 1,8 %. Toutefois, à la date du 14 juin, on comptait 242.000 cas sur le continent sur une estimation mondiale 7,7 millions, soit 3,1%. Le nombre de décès à la même date était de 6.000 cas, soit un taux de létalité de 2,5 %, deux fois moindre que la moyenne mondiale de 5,5 %. Même si l'ampleur de la pandémie (aussi bien en termes de nombre d'infections que de décès) a été moins forte sur le continent contrairement aux prévisions qui avaient été faites, l'évolution récente du nombre d'infections appelle à la prudence. On connaît encore peu de choses sur l'évolution du virus, son caractère cyclique ou non et les mutations éventuelles.

Le Burkina découvre ses premiers cas de la pandémie en début mars et le nombre de cas positifs est estimé à plus de 800 en début juin. Face à l'arrivée de la pandémie dans le pays et les incertitudes sur son impact, le gouvernement du Burkina, à l'instar de plusieurs pays, organise la riposte et met en place un comité national de suivi de la pandémie. Aux appels au respect des mesures barrières, viennent très vite s'ajouter une série de mesures restrictives des libertés individuelles et collectives, dans le but de limiter au maximum la propagation du virus. Un plan de riposte est élaboré et une chaîne de solidarité se développe, avec des contributions diverses (individuelles, institutionnelles ou associatives) pour venir en appui à l'exécutif et aux collectivités territoriales dans la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux nombreux défis (équipements et fournitures pour les mesures barrières, dons alimentaires aux plus démunis, etc.).

La pandémie a eu des effets immédiats sur le système de santé d'une manière générale et les comportements sanitaires des populations. Les différentes mesures prises ont également impacté quasiment tous les domaines de la vie des populations et amènent celles-ci à adapter leur mode de vie. Que ce soit dans la vie sociale avec l'exigence du respect des mesures barrières, dans le secteur de l'éducation avec la fermeture des écoles et universités ou dans le domaine économique avec la suspension de plusieurs activités de production, la pandémie a eu des conséquences sur les conditions de vie des populations.

Ces conséquences qui sont immédiates (court terme) mais aussi de moyen et long terme méritent qu'on y accorde une attention particulière, dans la mesure où elles pourraient hypothéquer les perspectives de développement du pays. L'objectif de ce papier de recherche est de contribuer à cette réflexion en examinant dans une démarche prospective comment cette crise sanitaire pourrait influencer sur les inégalités. La pandémie de la COVID-19 contribuera-t-elle à une exacerbation des inégalités au Burkina ? Offrira-t-elle des opportunités à saisir, notamment en termes de développement endogène? Quelles leçons peut-on en tirer pour les perspectives de développement du Burkina?

Autant de questions que nous abordons à travers trois angles : la pandémie de la COVID-19 et le secteur de la santé, la pandémie de la COVID-19 et le secteur de l'éducation et les effets de la pandémie sur les inégalités économiques. Mais avant de nous intéresser à chacun de ces domaines, nous donnons dans un premier temps un aperçu de l'évolution de la pandémie au Burkina ainsi qu'une synthèse des mesures prises pour y faire face.

La pandémie de la COVID-19 au Burkina Faso : ampleur, évolution et mesures restrictives

Ampleur et évolution

Les premiers cas confirmés de COVID-19 au Burkina Faso ont été rapportés le 09 mars 2020 (CORUS, 2020). Le rapport sur la situation de la pandémie du Centre des opérations de réponses aux urgences sanitaires (CORUS) permet de comptabiliser au total 884 cas confirmés de COVID-19 à la date du 1er juin 2020. Parmi ces cas, 53 personnes sont décédées et 78 autres en traitement à cette date. Le taux de guérison reste élevé en ce sens que jusqu'à la date du 1er juin 2020, plus de 85% des patients ont été déclarés guéris ce qui classe le pays en cinquième position des meilleurs taux de guérison après l'Érythrée, les Seychelles, l'Île Maurice, la Tunisie et le Niger à la date du 25 mai 2020⁸. Mais ces données pourraient sous-estimer l'ampleur du phénomène pour plusieurs raisons :

- Jusqu'au 30 avril, seuls les cas suspects ont fait l'objet de tests. A partir de cette date les rapports journaliers du service d'informations du gouvernement⁹ permettent de constater l'extension des tests à des cas contacts et à des voyageurs ; plus tard, le test a été étendu aux personnes hémodialysées considérées comme étant très vulnérables à la maladie. Malgré cette extension de la population testée, la démarche est loin d'être représentative ;
- La psychose suscitée par la maladie et les difficultés de prise en charge des malades a eu pour conséquence une réticence au sein de la population à prendre contact avec le CORUS. Le recours aux soins de santé demeure globalement faible et les représentations sur la pandémie ont contribué à exacerber cette situation.

Malgré ces quelques limites, les données présentées dans cette section permettent de se faire une idée globale de la situation de la pandémie au Burkina Faso. La pandémie a connu deux phases d'évolution. Une phase de pic avec le nombre de nouveaux cas en nette croissance et à des niveaux relativement très élevés. Elle s'étend de l'enregistrement des premiers cas confirmés le 09 mars 2020 au 22 avril 2020. L'inventaire des mesures prises par le gouvernement burkinabè et les autorités locales révèle que durant cette période la restriction des libertés individuelles et collectives a été stricte.

La deuxième phase, celle de l'accalmie, est celle où il est observé une baisse globale du nombre de nouveaux cas positifs, une croissance soutenue du nombre total de guérisons et une stabilisation du nombre de décès¹⁰. Cependant, le relèvement du nombre de nouveaux cas depuis la fin du mois de mai implique de la prudence. En effet, même si l'on compte de moins en moins de nouveaux cas communautaires en faveur des cas

⁸ Coronavirus en Afrique : les 5 taux de guérison les plus élevés

(<https://fr.africanews.com/2020/05/25/coronavirus-en-afrique-les-5-taux-de-guerison-les-plus-eleves/> consulté le 09 juillet 2020)

⁹ Service d'information du Burkina Faso (https://www.sig.gov.bf/infos-COVID-19?tx_news_pi1%5B%40widget_0%5D%5BcurrentPage%5D=13&cHash=82733edf37c9338a58546fb77177ae45. Consulté le 04/06/2020)

¹⁰ Rapport de situation sur l'évolution de la COVID-19 (<https://burkinafaso.opendataforafrica.org/COVID-19?lang=fr>. Consulté le 04/06/2020)

importés, l'allègement des mesures restrictives décrites au point 1.2 et la perspective de réouverture des frontières pourrait être source d'une remontée de la pandémie.

Selon les données du rapport sur la situation de la pandémie du CORUS, 9 des 13 régions ont présenté au moins un cas positif depuis le début de la pandémie au Burkina Faso. La région du Centre (qui abrite la capitale Ouagadougou) compte à elle seule 84,2% du cumul des cas observés sur l'ensemble du pays, suivie de la région des Hauts Bassins (qui abrite Bobo-Dioulasso la deuxième ville du pays) avec 8,9 % des cas. Les régions qui n'ont pas enregistré de cas sont le Centre-Ouest, l'Est, le Centre-Est et le Nord. Cette distribution s'expliquerait probablement par le fait qu'on a pu tester davantage la population à Ouagadougou et Bobo Dioulasso à l'instar d'autres grandes villes à travers le monde mais également à la mise en quarantaine des villes ayant enregistré au moins un cas positif de COVID-19 (Décret n°2020-0306/PRES du 24 avril 2020)

Le profil des personnes infectées par la COVID-19 ou qui en sont décédées est semblable à celui observé dans d'autres contextes. En France, il ressort que parmi les personnes infectées, 53 % sont des hommes et 47 % des femmes. Le rapport sur la pandémie au Burkina Faso publié par CORUS au 1er juin 2020 montre que près de deux personnes sur trois testées positives sont des hommes (CORUS, 2020). Pour ce qui est du profil selon l'âge, les mêmes observations faites ailleurs se confirment dans le contexte burkinabè. En Corée du sud, les statistiques révèlent que les jeunes sont plus touchés par la pandémie mais en meurent moins (Surico et Galeotti, 2020). Le rapport du CORUS révèle que l'âge moyen des cas confirmés est de 43,9 ans et que quel que soit le sexe, la tranche d'âges présentant un risque plus élevé de contamination est celle des 30 à 44 ans (figure 2). Le plus faible nombre de cas positifs est rencontré chez les plus jeunes (moins de 15 ans).

Si l'on enregistre plus de jeunes et d'adultes (30 à 44 ans) qui sont déclarés positifs, il faut souligner que le risque de décès semble plus élevé chez les personnes âgées : dans près de 63,5 % des cas de décès liés au COVID-19, les personnes décédées ont un âge supérieur ou égal à 60 ans.

Mesures restrictives prises

Depuis le discours du Président du Faso le 20 mars 2020 sur la situation de la pandémie et les solutions envisagées pour la riposte, plusieurs textes ont été mis en œuvre par les autorités gouvernementales et territoriales pour traduire ce discours en actions concrètes.

Des mesures transversales de restriction

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à COVID-19, plusieurs mesures ont été prises pour restreindre les libertés individuelles ou collectives. Prises au départ, pour un temps relativement court, certaines mesures sont devenues permanentes et touchent presque tous les secteurs de développement. Ainsi, après l'annonce des premiers cas positifs à COVID-19, un décret présidentiel a instauré un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire à partir du 21 mars 2020 (PF; 2020a).

Les autres mesures transversales ont concerné les interdictions de regroupement, la mise en quarantaine des villes où un cas positif a été enregistré.

Mesures restrictives dans le secteur de l'éducation

Comparativement aux autres mesures, celles sur l'éducation ont été précoces. Dès le 14 mars 2020, le gouvernement a signé un communiqué exigeant la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire,

primaire, post-primaire et secondaire, professionnel et universitaire pour la période du lundi 16 au mardi 31 mars 2020 (PM; 2020a). Ce communiqué sera prorogé plusieurs fois, parce que les conditions de reprises des cours n'étaient pas réunies à la date prévue. Ce n'est que le 1er juin 2020 que la reprise des classes est effective pour les élèves préparant un examen.

Mesures restrictives dans le secteur de la santé

Bien que toutes les mesures prises concourent à la protection de la population contre la maladie à COVID-19, il reste possible d'identifier des textes majeurs concernant le domaine de la santé. Il s'agit des communiqués, des arrêtés ou des décrets imposant le confinement des cas positifs, la mise en quarantaine des cas contacts, la suspension des visites aux malades, le port obligatoire des masques.

Mesures restrictives dans le domaine du commerce et la chaîne d'approvisionnement des ménages en produits de première consommation

Il s'agit de la fermeture des gros marchés des grandes villes (Mairie de Ouagadougou, 2020 ; Gouvernorat du Centre 2020), la fermeture des bars, des restaurants et des débits de boissons vers la fin mars 2020 (PM, 2020). Ainsi, dès le mois d'avril, des mesures ont été prises par le gouvernement à travers le décret n°2020-0271 PM/MDNAC/MATDC/MSECU/MS/MTMUSR et il faut attendre le 13 mai pour que l'arrêté conjoint n°2020-165/MCIA/MATDC/MSECU/MS institue le respect des mesures barrières dans les secteurs de la boulangerie, de la pâtisserie et de la chocolaterie pendant toute la période de la pandémie. Si cette dernière mesure est en vigueur actuellement, celles sur la fermeture des marchés, des restaurants et des débits de boisson sont levées par un communiqué ou un arrêté ministériel, en intimant toutefois le respect des mesures barrières.

Les mesures relatives au domaine du transport

Plusieurs mesures ont touché le domaine des transports depuis le discours du Président du Faso le 20 mars 2020¹¹. On peut retenir essentiellement la fermeture des frontières et la suspension du transport public urbain et interurbain. Ainsi, il ressort de ce discours la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires pour une durée de deux semaines à compter du 21 mars 2020 à l'exception du fret.

La pandémie de la COVID-19 et les inégalités en matière de santé

Capacité de réponse du système de santé

Le système de santé au Burkina Faso a une organisation pyramidale basée sur les programmes verticaux de santé. Le Burkina Faso dispose d'un système de surveillance des maladies à potentiel épidémique ainsi que d'un Centre des Opérations et de la Riposte aux Urgences Sanitaires (CORUS) créé en 2019. Ces entités sont chargées de la veille sanitaire et de la riposte. Ces systèmes d'alerte précoce, s'ils sont fonctionnels, constituent un important levier pour le contrôle des maladies. La riposte au coronavirus requiert d'énormes sacrifices pour chaque pays, tant au niveau individuel que collectif.

¹¹ COVID-19 : Fermeture des frontières et couvre-feu décrétés au Burkina (<https://www.sidwaya.info/blog/2020/03/20/COVID-19-fermeture-des-frontieres-et-couvre-feu-decrete-au-burkina/>. Consulté le 04/06/2020)

A travers cette auto-évaluation, la pandémie de la COVID-19 a révélé les lacunes du système de santé au Burkina Faso, particulièrement en matière de lutte et de contrôle des épidémies. Le système de santé national présente beaucoup de faiblesses qui montrent sa fragilité et sa non-préparation pour une urgence sanitaire d'envergure. Ces insuffisances sont faites de prises de décisions souvent contradictoires, incohérentes, fragmentaires et non consensuelles à différents niveaux.

Coordination et leadership dans la riposte

La coordination de la riposte initialement organisée sous le leadership du comité national de lutte contre la COVID-19 avec l'assistance technique du CORUS a été suppléée deux mois plus tard par le Comité national de gestion de la crise de la pandémie (CNGCP). Le CNGCP, mis en place par Décret N°2020 0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH du 04 mai 2020 est présidé par le Premier Ministre et chargé entre autres d'élaborer le plan d'action de lutte contre la COVID-19, de coordonner l'appui des partenaires dans la lutte contre la crise, d'anticiper sur les risques et menaces potentiels, en étudier les conséquences sur la vie de la nation et proposer des mesures préventives.

L'insuffisance dans l'assignation précise des missions à chacune de ces unités de coordination a conduit à un conflit de leadership et à une insuffisance dans la coordination de la prise de décision. Aussi, en ce qui concerne la coordination technique, une erreur a consisté à mettre en place une nouvelle cellule de coordination parallèle au système classique de l'organisation existante au niveau du ministère de la santé en matière de gestion des épidémies.

Information/ communication

La communication de crise est une composante capitale dans la gestion des épidémies. Dans le cadre de la pandémie à COVID-19, plusieurs canaux de communication ont été utilisés incluant les médias publics et privés ainsi que les réseaux sociaux. Une communication gouvernementale à travers des points de presse, d'abord journaliers, puis hebdomadaires, afin d'informer les populations sur l'évolution de la maladie a été instituée. Cependant, celles-ci ont parfois été des occasions de contradictions et d'incohérence dans les messages. Pour preuve, au début de la pandémie, un coordinateur annonçait que « *l'usage des masques faciaux n'était utile que pour les personnes contaminées* ». Cette mesure de port du cache-nez sera finalement adoptée quelques semaines plus tard comme le « gold standard » en plus de la distanciation sociale.

Comportements des populations

Dès l'apparition des premiers cas de COVID 19 dans le pays, les autorités burkinabè ont compris que la prévention reste la seule option fiable de lutte contre cette épidémie compte tenu de la faiblesse des capacités sanitaires nationales. Cela est d'autant plus vrai que, dans les grandes villes, les populations de certains quartiers vivent dans des conditions d'exiguïté extrême. Cette prévention nécessite la mobilisation d'actions communautaires appropriées avec une bonne stratégie de communication sur les risques ainsi que l'engagement communautaire. Elle a dû cependant faire face à une vague de désinformations et de croyances locales qui peuvent déformer la nature de la menace.

Parallèlement à ces rumeurs et croyances, on a observé un recours aux traditions populaires pour se protéger contre cette maladie. Quant aux mesures de port obligatoire de masque, de lavage des mains avec du savon,

d'utilisation des gels ou solutions hydroalcooliques et la distanciation sociale, un constat fait par quelques journaux de la place montre que ces mesures ont bénéficié d'un écho plutôt timide de la part de la population (Laoundiki, 2020 ; Thiombiano, 2020).

Conséquences à moyen et long-terme et leçons à tirer en matière de santé

La COVID-19 a ébranlé le système de santé du Burkina Faso. Selon un groupe de réflexion indépendant, cette pandémie met en évidence les limites de notre système sanitaire caractérisé par le sous-équipement des structures, l'insuffisance d'espaces d'accueil, l'insuffisance de formation, etc. Elle pose surtout le problème de l'existence puis de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte cohérente et adaptée face aux maladies de cette nature. Elle met également en exergue l'importance de l'investissement dans le secteur de la santé afin de disposer d'un système robuste, accessible à tous et particulièrement aux plus démunis.

Certes, les premières heures de la pandémie ont été un moment de panique à tous les niveaux, depuis les décideurs, les professionnels de la santé et les communautés. Ainsi, certaines inégalités déjà existantes en matière de santé se sont aggravées tandis que d'autres sont apparues à la faveur de la gestion d'urgence de la pandémie entraînant ainsi un impact négatif sur l'organisation des soins.

S'il est vrai que la catastrophe annoncée par les scientifiques et l'OMS du fait de la faiblesse des systèmes de santé africains¹² n'a pas eu lieu, il n'en demeure pas moins que les imperfections du système de santé jadis connues demeurent toujours et nécessitent d'être mises à niveau pour mieux affronter d'éventuelles crises sanitaires à venir.

Liens entre la pandémie et les inégalités en matière d'éducation

Effets de la fermeture des écoles et universités

La fermeture des écoles et des universités a un effet à court terme sur l'occupation des élèves, sur le revenu des enseignants du privé et le respect du volume horaire statutaire.

La fermeture des établissements scolaire a eu un effet sur le temps d'occupation des élèves. En effet, le long temps d'absence de l'école des élèves (pendants six mois, excepté les classes d'examen qui repris en début juin), aura un effet à terme sur la fréquentation. La conséquence de cette longue rupture est qu'elle va très probablement détourner plusieurs élèves vers la pratique d'autres activités, comme par exemple la réalisation de petits métiers, surtout dans un contexte où plusieurs parents voient leur revenu baisser substantiellement suite aux mesures prises au niveau économique. Il n'est donc pas certain que tous ces enfants et adolescents reprendront le chemin de l'école, ce qui aura un effet négatif sur la fréquentation scolaire, particulièrement dans les groupes socio-économiques les plus démunis, exacerbant ainsi les inégalités scolaires.

Effet sur la baisse des revenus des enseignants du secteur privé

La fermeture des écoles et établissements a eu un effet sur le revenu des enseignants du privé dans la mesure où ils sont rémunérés sur la base du volume horaire exécuté durant le mois. Face à la situation difficile qu'ils

¹² Martinez-Alvarez M, Jarde A, Usuf E, et al. COVID-19 pandemic in west Africa. Lancet Glob Health. 2020;8(5):e631-e632. doi:10.1016/S2214-109X(20)30123-6

vivent, ils mettent en place le 15 avril 2020, la coordination nationale des enseignants du privé du Burkina (CNEP-B) pour demander au gouvernement des mesures d'accompagnement pour leur permettre de répondre aux difficultés économiques auxquelles ils font face.

Effet sur le respect des volumes horaires statutaires

La fermeture des écoles et universités pendant plusieurs semaines a pour conséquence le non-respect des volumes horaires statutaires, ce qui pourrait avoir un effet sur la qualité des apprentissages d'une manière générale et tout particulièrement pour les enfants des catégories sociales les moins nanties. Dans des contextes comme celui du Burkina où le suivi scolaire à domicile est très limité¹³, même dans les centres urbains, l'essentiel de l'acquisition des savoirs et compétences scolaires se fait à l'intérieur de l'institution scolaire. Par conséquent une longue absence des élèves en dehors des institutions scolaires impactera négativement la qualité des apprentissages.

Effets des mesures relatives aux activités économiques

Les mesures prises au niveau des activités économiques pour juguler la propagation du virus auront un effet sur le revenu des parents mais aussi sur l'offre scolaire.

Solutions de remédiation proposées par le gouvernement

Développement de contenus scolaires pour diffusion dans différents media

Pour remédier à l'arrêt des cours suite à la fermeture des écoles primaires et établissements d'enseignement post-primaire et secondaire, le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) a initié le développement d'un ensemble de contenus pédagogiques dans différentes matières pour les classes d'examen (CME 2, Troisième et Terminale) et qui sont diffusés depuis la mi-mai sur plusieurs chaînes de télévision et radios. Si cette initiative est à saluer, elle soulève cependant plusieurs interrogations quant à l'équité, dans la mesure où celle-ci pourrait contribuer à creuser les inégalités en termes d'accès à une éducation de qualité. En effet, l'accès à la télévision et à la radio n'est pas répandu et ce sont les enfants issus des familles aisées qui pourraient probablement bénéficier de ces contenus diffusés dans les media.

Enseignement supérieur : appel à la dispensation des enseignements à distance

Comme dans plusieurs pays faisant face à la pandémie et ayant fermé les universités, un plan de reprise des enseignements dans le supérieur a été proposé par le gouvernement, dans lequel on exhorte les enseignants à produire les syllabus de leurs cours pour leur mise en ligne et développer l'enseignement à distance. Même si la reprise des cours dans le supérieur a eu lieu officiellement le 11 mai 2020, cette reprise ne concerne pour l'instant que les niveaux Licence et Master où les effectifs sont faibles. Pour les effectifs souvent pléthoriques de première et deuxième année, aucune solution n'est envisagée pour l'instant. Le défi du développement de l'enseignement à distance demeure donc posé et cette crise de la pandémie de la COVID-

¹³ Les résultats issus de l'enquête Famille et scolarisation au Burkina de 2006 (qui a porté sur les 20 provinces prioritaires en matière d'éducation) révèlent que seulement 45,8 % (2005) et 36,4 % (2006) des élèves 12-19 ans avaient un suivi scolaire à la maison (ISSP, 2008). Ce chiffre est de 80,3 % en 2016 et 80,5 % en 2017 des élèves de 15-19 ans selon l'enquête sur les déterminants de la réussite scolaire des adolescent(e)s dans la région du centre (qui abrite la capitale Ouagadougou) en 2019 (ISSP, 2019).

19 devrait être une opportunité de booster ce type d'enseignement. On le voit, ici également, que ces solutions de remédiation posent des défis énormes dans la mesure où elles supposent la satisfaction d'un certain nombre de préalables. Il est donc à craindre que ces solutions ne contribuent à exacerber les inégalités d'accès à un enseignement supérieur de qualité.

Effets des mesures dans le secteur de l'économie

Effets du choc exogène lié aux mesures restrictives internationales

Le Burkina Faso est un pays à balance commerciale déficitaire. La note trimestrielle sur les statistiques du commerce extérieur de l'institut national de la statistique et de la démographie du quatrième trimestre de 2018 nous renseigne que, hormis les produits raffinés du pétrole, ce sont les produits médicaux et pharmaceutiques, ciments et matériaux de construction fabriqués et les produits alimentaires tels que le riz qui sont les plus importés par le pays. Il va sans dire que les mesures de restriction prises par les pays partenaires, qui ont entraîné la fermeture de plusieurs de leurs entreprises, va entraîner une difficulté d'approvisionnement des entreprises burkinabè. Ce qui va réduire les importations entraînant ainsi une baisse de la production domestique.

Tout comme les importations, la pandémie de la COVID-19 pourrait avoir un effet négatif sur la production domestique à travers la baisse de la demande au sein des pays clients du Burkina Faso que sont principalement la France, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Le secteur agrosylvopastoral constitue une composante importante de l'économie burkinabè. Il occupe en effet près de 90 % de la population active et intervient pour près de 40 % dans la formation du PIB. Toute réduction de la production et des revenus agrosylvopastoraux va donc contribuer à l'accroissement de la pauvreté. Selon un récent rapport de la Banque Mondiale, même si on observe plutôt un impact modéré de la pandémie sur l'évolution de la plupart des produits agricoles, la désorganisation des chaînes logistiques et les mesures gouvernementales prises pour limiter les exportations ou stocker des denrées font planer la menace d'une insécurité alimentaire au niveau local (Banque Mondiale, 2020).

La baisse de la production domestique ainsi que celle des recettes fiscales pourraient entraîner un ralentissement de l'économie à travers une baisse de la croissance économique. En effet, sur le plan mondial, les organisations internationales prédisent des conséquences néfastes sans précédent de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie.

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial ainsi que la pression sur les prix des importations, du fait de la fermeture de certaines frontières, pourraient également entraîner une hausse des prix à la consommation. Ainsi, le taux d'inflation au Burkina Faso se situerait en 2020 à 3,9% contre une estimation de 2,3% (PNUD, 2020). Cette augmentation généralisée des prix se maintiendrait jusqu'en 2023.

Il est unanimement reconnu que la réduction de la croissance entraîne une augmentation de la pauvreté et des inégalités à travers la baisse des revenus des personnes les plus vulnérables (Perri et Steinberg, 2012 ; Barry et Fazzari, 2016). Ainsi, la perturbation des échanges commerciaux entre le Burkina Faso et ses partenaires, due aux restrictions imposées par ces derniers, pourraient entraîner une augmentation des

inégalités à moyen terme à travers le ralentissement de la croissance et une probable hausse généralisée des prix à la consommation.

Effets des mesures restrictives nationales

Les mesures restrictives prises au niveau national (fermeture des marchés, des restaurants, couvre-feu et fermeture des frontières), si elles semblent avoir permis de ralentir la transmission de la pandémie, pourraient avoir des effets négatifs sur les inégalités économiques. Les individus les plus vulnérables occupent très souvent des emplois précaires et sont donc généralement les premiers à être impactés lors d'un choc ou d'une crise économique.

Au Burkina Faso, le secteur informel occupe une place prépondérante dans le tissu économique. Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel de l'INSD de 2018, le poids de l'informel dans le PIB en 2015 était de 41,9% (INSD et AFRISTAT 2019). Ce secteur est également en forte croissance. En effet, le nombre d'unités de production informelle identifiées est passé de 1 555 418 en 2015 à 2 290 418 en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,5%. Selon la même étude, en milieu urbain, 83% des emplois dans le secteur non agricole étaient des emplois informels. Cette proportion varie entre 79% chez les hommes et 88% chez les femmes. Plus de 58% des emplois dans le secteur non agricole en milieu urbain sont considérés comme des emplois vulnérables, définis comme étant des travailleurs pour leur propre compte ou des travailleurs familiaux (INSD et AFRISTAT, 2019).

Ainsi, cette forte proportion de travailleurs dans l'informel en milieu urbain place des villes comme Ouagadougou et Bobo-Diaoulasso à risque de hausse significative du chômage et du sous-emploi.

Si les effets des mesures se feront inéluctablement sentir dans le secteur informel, le secteur formel ne sera pas non plus épargné, notamment en ce qui concerne le privé formel. En effet, les mesures telles que la fermeture des frontières ou la mise en quarantaine des villes, affecteront des secteurs tels que celui du tourisme, de la culture et du commerce (restaurants et hôtels) et celui du transport qui représentent une part importante dans la formation du PIB. Cela pourrait aussi contribuer à la baisse de la production domestique et à la baisse des investissements privés.

Ainsi, on pourrait raisonnablement s'attendre à une baisse à moyen terme de la consommation des ménages étant donné la baisse des revenus liée à la réduction de la production. Cette réduction de la production et des revenus pourrait accroître le niveau de pauvreté et donc des inégalités ; étant donné que les populations les plus affectées seraient les populations les plus vulnérables.

Les solutions compensatoires et leurs limites

Conscient du fait que les mesures restrictives prises pour faire face à la COVID19 pourraient avoir un impact socio-économique plus fort sur les populations les plus vulnérables, le gouvernement burkinabé a pris des mesures pour accompagner la relance économique. Ces mesures qui sont d'ordre sanitaire, fiscal et social, nécessitent la mobilisation de près de 394 milliards de FCFA (incluant les 177 milliards de FCFA exclusivement réservés à la prise en charge des cas, la prévention et le contrôle des infections). Ces mesures concernent aussi bien les entreprises en difficultés que les couches sociales les plus vulnérables.

Les mesures sociales prises qui devraient permettre de mitiger les effets néfastes des mesures restrictives sur

les plus vulnérables sont entre autres :

- L'allègement des factures d'eau et d'électricité ;
- L'annulation des pénalités sur les factures d'eau et d'électricité ;
- La réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables ;
- La réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS permettant de vendre à prix social les principales céréales ;
- La sécurisation des stocks de produits de grande consommation et le renforcement du contrôle des prix sur le territoire national ;
- La suspension des loyers et des droits de place dans les marchés fermés ;
- Le don de vivres aux personnes vulnérables des marchés fermés.

S'il est difficile de juger de l'efficacité réelle des mesures sociales prises, certains événements survenus après leur mise en œuvre laissent penser que celles-ci n'ont pas été à mesure d'atténuer les effets directs des mesures restrictives. En effet, quelques semaines après la fermeture des marchés, nous avons assisté aussi bien à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso à des manifestations de plusieurs commerçants exigeant la réouverture de leur lieu de commerce.

Pour accompagner les entreprises en difficulté, le gouvernement a également pris des mesures qui devraient les soulager et éviter d'éventuelles faillites ou ruptures de contrat entraînant des pertes d'emploi. Ce sont entre autres :

- La suspension de la Taxe patronale d'apprentissage (TPA) sur les salaires au profit des entreprises du secteur du transport des personnes et de l'hôtellerie ;
- La suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire pour les établissements relevant du secteur du Transport des personnes, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ;
- La réduction de 25% de la patente au profit des entreprises du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme ;
- L'application d'un taux réduit de TVA de 10% au secteur de l'hôtellerie et de la restauration;
- La suppression des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles ;
- Le report d'échéances pour les entreprises qui en font la demande.

Les mesures ci-dessus citées sont principalement orientées vers les entreprises impactées par l'instauration du couvre-feu, la fermeture des aéroports et des frontières terrestres. Ce sont principalement les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, du transport et de la restauration. Si certains acteurs saluent les mesures gouvernementales en vue de soutenir ces secteurs, d'autres par contre se montrent sceptiques. Pour la grande majorité d'entre eux, c'est plutôt des angoisses et l'insatisfaction qui prédominent. Dans un entretien médiatique¹⁴, le Directeur de l'Office National du Tourisme Burkinabé du Ministère de la Culture des Arts

¹⁴ Coronavirus au Burkina : des hôtels en « détresse respiratoire ». (<https://www.sidwaya.info/blog/2020/04/30/coronavirus-au-burkina-des-hotels-en-detresse-respiratoire/>. Consulté le 02/07/2020)

et du Tourisme affirmait que les pertes dues à la COVID19-19 pourraient représenter 30% des recettes au niveau de l'hôtellerie. Les agences de voyages perdraient quant à elles près de 4 milliards de FCFA avec en moyenne une réduction de 75 000 arrivées de touristes entre mars et juin. Face à cette situation, il est fort probable que malgré les mesures gouvernementales, nous assistions à des pertes ou à la précarisation d'emplois dans ces secteurs.

La pandémie de la COVID-19 comme une opportunité de booster la production locale

L'impact de la pandémie sur l'économie burkinabé sera sans doute réel. Mais il ne devrait pas s'agir d'une fatalité car cette pandémie offre également des fenêtres d'opportunités à saisir. En effet, la crise a montré que le modèle économique actuel du pays (à l'instar de la plupart des pays africains), basé sur la production et la vente des produits non transformés, ne peut pas permettre de sortir de son statut de vulnérabilité. Les mesures mises en place après l'apparition de la COVID19-19 sont pour la plupart conjoncturelles et visent à apporter des solutions immédiates aux effets négatifs de la crise. Il faudra plutôt repenser en profondeur l'économie aussi bien sur le plan microéconomique que macroéconomique. Il est impératif d'adopter un modèle économique construit autour de la transformation locale en orientant les crédits vers le secteur privé afin d'augmenter substantiellement le financement des PME.

Au niveau du Burkina Faso, des initiatives locales ont émergé à la suite de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement des biens et services nécessaires à la prévention de la pandémie. C'est ainsi que nous avons vu se développer des initiatives de production de solutions hydroalcooliques et de bavettes.

Conclusion

La pandémie de la COVID-19 restera sans doute une crise mondiale sans précédent. Au-delà de son impact sanitaire, les mesures restrictives prises par les États pour limiter la propagation de la pandémie ont eu des effets non seulement à court terme mais aussi auront des effets à moyen et long terme dans plusieurs domaines de la vie sociale et économique.

Dans le secteur de la santé, la crise de l'infection à COVID-19 a révélé, une fois encore, les limites du système de santé burkinabè, que ce soit en termes d'infrastructures, d'équipements que de ressources humaines. En plus des problèmes de communication, la démarche adoptée pour la riposte aurait dû se baser sur l'organisation existante du système de santé, avec ses structures de veille face aux épidémies, au lieu de mettre en place une structure ad hoc pour la pandémie de la COVID-19. Cette situation a entraîné une faible implication d'une bonne partie du personnel de santé dans la prise en charge et le suivi de la pandémie. En outre, la mauvaise information, le faible équipement du personnel de santé et la psychose autour de la maladie, ont eu pour conséquence une réticence de bien de structures et de personnels de santé à prendre à charge des personnes considérées à tort ou à raison comme présentant les symptômes de la maladie. Cette psychose a aussi entraîné au sein de la population une réticence à recourir aux structures modernes de santé.

Dans le domaine de l'éducation, les mesures prises ont eu des effets immédiats, mais aussi posent des défis à moyen et long terme. Dans le court terme, la fermeture des écoles et universités pose actuellement la question de la complétude des volumes horaires et donc le problème des acquis au cours de cette année scolaire 2019-2020. Mais à moyen et long terme, c'est tout le défi de la qualité des apprentissages. La reprise

s'est faite pour les classes d'examen, cahin-caha, mais l'effectivité des enseignements reste encore problématique dans plusieurs établissements scolaires. Se pose déjà la question de savoir comment les contenus non enseignés cette année scolaire seront rattrapés plus tard.

Dans le secteur de l'économie, les diverses mesures prises ont non seulement impacté négativement les échanges avec l'extérieur, mais aussi la production et la demande domestiques, particulièrement dans un contexte urbain où une large majorité des emplois sont dans le secteur informel et où plusieurs actifs gagnent leur revenu quasiment au jour le jour. Même si les activités reprennent progressivement, leur arrêt pendant plusieurs semaines a eu un effet négatif sur les revenus des ménages, surtout dans un contexte où il n'existe pas de mesures de soutien financier aux entreprises et aux travailleurs. Cette baisse des revenus aura très probablement des effets sur l'accès des populations aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation.

Toutefois, cette crise pourrait être l'occasion de promouvoir la production intérieure par la transformation des produits locaux et lancer à terme l'économie du pays. Il y a là une opportunité à saisir pour booster les PME au niveau national, ce qui contribuerait à promouvoir l'emploi et améliorer les revenus des populations.